



Institut
Panos
Afrique de
L'Ouest



2016

QUEL RÔLE PEUT JOUER LA COMMUNICATION DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Par Mouhamadou Tidiane Kassé
Consultant Média - Formateur

INTRODUCTION

Les violences basées sur le genre (Vbg) constituent **une part importante des faits de société traités dans la presse quotidienne sénégalaise**. Mais que ce soit des **Faits divers** devant les tribunaux, des drames familiaux rapportés aux médias, des viols ou agressions diverses, cette exposition régulière des Vbg dans les médias, au lieu de faire prendre conscience de leur gravité et des impacts multiformes qu'elles peuvent avoir sur la santé physique et mentale de la femme, voire leurs effets collatéraux sur les enfants, **tend à asseoir leur banalisation**.

Le type de traitement que les médias font de ces drames contribue également à cette banalisation.

Pire, la presse en arrive souvent à **favoriser une sorte de légitimation et d'acceptation de ces faits**, en poussant à la culpabilisation des victimes. Cette attitude est facilitée, de manière consciente ou non, chez les journalistes, par des **constructions sociales** relatives à la situation de la femme dans la société sénégalaise.

Le projet que met en œuvre l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IpaO), intitulé « Briser le silence, lever les tabous, mieux informer sur les Violences Basées sur le Genre en Afrique de l'Ouest », adresse donc un fait social qui se présente comme « un des défis les plus importants et les plus présents au Sénégal ». 1 Un fait d'autant plus ancré qu'il résiste aux volontés politiques exprimées au niveau de l'Etat, aux dénonciations, plaidoyers et luttes menées par les organisations de la société civile, notamment les organisations de défense des droits humains des droits de la femme, ainsi qu'aux interpellations des institutions internationales.

La ratification, par le Sénégal, des conventions internationales relatives à la protection contre les violences basées sur le genre, de même que la pénalisation de ces pratiques, n'ont pas plus d'effet.

Grâce aux médias, cependant, le silence se brise de plus en plus sur les Vbg. Elles restent, pour l'essentiel, confinées dans la sphère privée, notamment domestique, mais le travail effectué par la presse, malgré ses insuffisances, ses limites et ses dérives, participe à documenter ces violences, à susciter la mobilisation, à appuyer le plaidoyer des organisations de la société civile et à alerter sur l'ampleur et la gravité du phénomène.

A travers cette étude de contenus, commanditée par l'IpaO, il revient « **d'illustrer la manière dont les médias traitent des questions liées aux violences basées sur le genre ; ou l'égalité des droits indépendamment du genre ou de l'orientation sexuelle** ».

1) Objectifs de l'étude

La finalité de l'étude est de mesurer à quel point le traitement de l'information sur les Vbg fait ressortir (ou pas) le caractère discriminatoire des pratiques observées. S'il tend à les relativiser, à les minimiser, à les justifier ou à les dénoncer. Il s'agit également d'analyser les éléments sur lesquels s'appuient les journalistes pour étayer leurs propos.

2) Les éléments de l'étude

Pour les besoins de l'analyse, un échantillon de dix articles a été proposé par l'Ipao. Ils ont été publiés dans la presse privée et dans la presse publique à des périodes différentes. Ils traitent de différents sujets relatifs à :

- des actions de plaidoyer menées en faveur des droits (femmes, minorités sexuelles) ;
- des faits, incidents, liés à des actes de violences basées sur le genre ou l'orientation sexuelle,
- une législation dans le domaine des violences basées sur le genre (femmes et Lgbt),
- des articles de fond produits à l'occasion de certains événements ou en rapport avec le sujet (Journée de la femme,...),
- des articles réalisés en fonction d'une actualité relative aux groupes dont les partenaires défendent les droits.

Différents paramètres et indicateurs d'analyses ont été établis par l'Ipao. Ils portent sur :

- la prise en compte de la discrimination/angle d'analyses des droits humains,
- la prise en compte d'une dimension inégalitaire ou de la différence,
- L'appel ou non à la tolérance et à la compréhension mutuelle ou au contraire, l'exacerbation

L'échantillon des dix articles analysés se présente ainsi

Tableau 1 :

	Titres des articles	Journal Agence	profil	Dates de parution	Contexte de la diffusion de l'article	thèmes couverts par l'article
1	Près de 8 Sénégalaises sur 10 vivent des violences conjugales	Panapress	Agence de presse panafricaine	24 novembre 2001	Devant la recrudescence des Vbg au Sénégal («en l'espace de quelques semaines 3 femmes ont été assassinées»), le journaliste commente un phénomène auquel «78 pour cent, soit près de 8 Sénégalaises sur 10, sont confrontées au sein du foyer conjugal».	Un article de fond en rapport avec le sujet
2	Violences domestiques au Sénégal : 1082 sur les 1672 des 3 dernières années se passent dans les ménages	Rewmi	Quotidien privé d'informations générales	18 décembre 2013	L'article rend compte d'une conférence organisée par le Groupe d'études et de recherches genre et société (Gestes) sur la violence basée sur le genre. Elle porte sur les résultats d'une étude menée de 2010 à 2013, qui montrent que sur 1672 cas relevés 1082 ont eu pour cadre l'espace familial (60%). Le deuxième lieu le plus courant pour ces violences reste le milieu professionnel (30%).	Action de plaidoyer menées en faveur des droits des femmes, liés à des actes de violences basées sur le genre
3	Zoom sur le viol en Casamance : Ziguinchor, les assauts du mal	L'Observateur	Quotidien privé d'informations générales	5-6 juillet 2014	Les cas de viols se multipliant dans la ville de Ziguinchor, le journal mène une enquête auprès des victimes, des proches des victimes, du personnel de santé, des ong qui prennent en charge les Vbg	Article de fond en rapport avec le sujet
4	Mettre fin au mariage des enfants en Afrique sans plus attendre. Voici pourquoi	Le soleil	Quotidien public d'informations générales	4 juin 2014	Article co-signé des responsables de Unfpa, dans le cadre du lancement de la campagne contre les mariages précoces	Action de plaidoyer menées en faveur des droits, à l'occasion d'un événement
5	Off de la biennale : Les sites faisant l'apologie de l'homosexualité suspendus	Wal fadjri	Quotidien public d'informations générales	2 juin 2014	Des expositions sur l'homosexualité en Afrique, organisées dans le cadre de la biennale des Arts, sont interdites. L'article fait une synthèse des événements ayant conduit à cette interdiction.	Article qui rend compte de faits, incidents, liés à l'orientation sexuelle

6	Violences faites aux femmes au Sénégal - N. F. T : « Mon mari me persécutait jusque dans son lit de mort... »	L'Office	Quotidien public d'informations générales	16 août 2011	A la suite de l'assassinat d'une femme par son mari, dans une affaire ayant suscité une vague d'émotion du fait de la violence du drame, le journaliste fait un commentaire en revenant sur le drame.	Article de fond lié à des actes de violences basées sur le genre
7	Violences conjugales et économiques : Un mal qui détruit les femmes à petit feu	Sud Quotidien	Quotidien public d'informations générales	8 mars 2014	A l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'article procède à analyse du point de vue de leurs causes, de leur ampleur, des conséquences et des luttes qui sont menées.	Article de fond à l'occasion de la Journée de la femme
9	Abus de position dominante	Le soleil	Quotidien privé d'informations générales	1 ^{er} août 2014	Le chroniqueur utilise le ton de la dérision pour souligner que les acquis du mouvement féministe tendent à transformer les rapports dans le couple et annonce pour bientôt l'ère de la lutte pour le «masculinisme»	Chronique sociale
10	Contre les violences faites aux femmes : Une «véritable» politique nationale réclamée	Le Quotidien	Quotidien privé d'informations générales	Non daté	L'article est un reportage réalisé à l'occasion d'une marche d'organisation de femmes pour dénoncer les violences faites aux femmes et filles, à l'occasion du VDay.	Action de plaidoyer menée en faveur des droits (femmes et filles) à l'occasion du VDay

MEDIA ET VBG AU SENEGAL : RAPPEL HISTORIQUE

C'est grâce à l'éclairage des médias que la lutte contre les Vbg a commencé à réellement s'organiser et se structurer au Sénégal. Des drames fortement médiatisés ont servi de déclencheur, voire de catalyseur. Quelques exemples peuvent servir d'illustration :

a) L'«Affaire Fatou Dieng», du nom d'une femme violentée par son mari, un colonel de l'armée. Révélée par la presse en 1996 et ayant fait l'objet d'une forte couverture, cette affaire a conduit à la naissance du Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (Clvf). Les manifestations, organisées par les associations de femmes et les organisations de défense des droits humains, dont une marche de protestation contre les violences conjugales et un forum tenu à Diourbel, lieu de résidence de la victime, bastion religieux et traditionnel, avaient fini par en faire une cause de dimension nationale, amplifiée par les médias. En avril 1997, l'époux fut condamné à 8 mois de prison ferme et au paiement d'un million de francs à titre de dommages et intérêts à sa femme.

b) «L'affaire Doki Niasse» reste le cas le plus emblématique des mobilisations contre les Vbg lancées à partir des révélations faites par la presse. Enceinte, cette femme de 22 ans avait été battue à mort par son époux pour avoir tardé à lui apporter son repas. Le drame avait eu lieu à Kaolack, **en 1993**. Le mari appartenait à la famille religieuse des Niassènes qui a une forte assise dans la localité. Alors que le débat commençait à s'installer dans les médias sur ce drame, les femmes de son quartier s'étaient mobilisées pour organiser une marche. L'initiative est répliquée à Dakar par des associations féminines. Arrêté du fait de la pression populaire, le mari est jugé mais relâché faute de preuves. Malgré tout, un bastion religieux avait été ébranlé.¹

c) «L'affaire Aby Sall» a été emblématique de la mobilisation des politiques, jusqu'à un haut niveau de leadership. Tuée en août 2001 par son mari, cette femme avait reçu seize coups de ciseaux. Le 6 septembre 2001, des associations féminines, des Ong, des syndicats, des partis politiques et des membres de la société civile organisent une marche contre les violences faites aux femmes. L'épouse du président de la République, Me Viviane Wade, et le ministre de la Femme et de la Petite enfance, Mme Awa Guèye Kébé, se joignent au cortège. Le chef de l'Etat, Abdoulaye Wade, reçoit les manifestantes devant le palais et accepte la mise sur pied d'un Observatoire national des droits de la femme et de la petite fille.

Il s'agit de quelques cas, parmi des centaines d'autres que l'actualité avale en un jour pour les enfouir dans l'oubli.

d) Sur la question de l'orientation sexuelle, plusieurs épisodes successifs sont à relever comme déclencheur d'une mobilisation. A savoir :

- l'affaire du «mariage d'homosexuel» à Mbao en août 2008,
- la Conférence internationale sur le sida en décembre 2008 et
- l'«affaire des 9 homosexuels de Mbour».

¹ Les droits de femmes en matière de santé reproductive au Sénégal – Groupe de recherche Femmes et lois au Sénégal (Grefels, août 2001)
http://reproductiverights.org/sites/crr.civicactions.net/files/documents/sr_senegal01_fr_0.pdf



Le premier cas a été à l'origine d'une offensive contre l'homosexualité dans les médias. Les journalistes étaient autant des relais d'une opinion hostile à cette orientation sexuelle que des vecteurs de leurs propres positions de rejet et de condamnation.

Le deuxième cas a conduit au développement de l'idée d'une pression internationale pour imposer une acceptation de l'homosexualité au Sénégal, avec les rumeurs d'organisation d'une marche d'homosexuels, venus participer à la conférence, pour la légalisation de cette orientation sexuelle.

C'est «l'affaire des 9 de Mbour», avec l'arrestation d'homosexuels dont certains sont des leaders activistes de la lutte contre le sida, qu'une mobilisation a commencé à se dessiner. Elle a été d'abord portée par les acteurs de la réponse à l'épidémie, qui s'inquiétaient des effets de la violence qui poussaient des homosexuels, dont certains étaient séropositifs, à la clandestinité, à la fuite et à la rupture avec les structures de prise en charge du Vih/sida. Cette mobilisation, basée sur des préoccupations relatives à la santé publique, s'est progressivement élargie pour englober une dimension « droits humains ».

A la différence des violences basées sur le genre, cette mobilisation en faveur de la tolérance pour l'orientation sexuelle reste discrète.

L'hostilité de la société en général, la condamnation des religieux et la position de rejet adoptée par l'Etat poussent à une telle attitude.

Quand les médias traitent de tels sujets, comment leur couverture se présente-t-elle ? Comment sont abordées les causes profondes, les facteurs de légitimation, les mécanismes juridiques, les stratégies de lutte et de recours, etc.

APPROCHE EDITORIALE DES VBG DANS LES MEDIAS

Les articles relatifs aux Vbg apparaissent dans différentes rubriques des journaux. La classification obéit davantage au type d'événements couverts par les journalistes (procès, pratiques délictuelles ou affaires criminelles) et au contexte (événements politique ou social), qu'à la nature des faits considérés. Suivant les rubriques dans lesquelles ces articles sont publiés, leur portée n'a pas la même importance au plan éditorial.

1 - Nature de l'information, traitement et rubriquage

- **a) Les faits divers** sont rapportées comme des histoires de vie. Malgré leur caractère dramatique, elles sont parfois déroulées sous une forme qui tient de l'anecdote et verse dans le sensationnel et même dans le voyeurisme. Suivant le traitement fait de cette information, les victimes deviennent souvent les coupables (exemple : on est violée parce que trop sexy dans son habillement), sont dévalorisés (utilisation de termes blessants pour décrire le drame) et/ou font l'objet d'un manque d'estime qui conduit à légitimer la violence (déconsidération sociale, arguments liés aux coutumes et traditions ou tirés de la religion, etc.),

Rubrique - Les Faits divers apparaissent dans les pages Actualités ou Société, voire dans la rubrique des Echos. Des appels à la une sont souvent consacrés à ces sujets dont la nature dramatique, parfois scabreuse, est considérée comme un élément de vente.

- **b) Le fait social ou politique** – Les Vbg apparaissent aussi dans les médias à travers des activités de plaidoyer, de partage d'informations et de résultats de recherches, de formation ou de sensibilisation (séminaire, atelier, conférence de presse, etc.). Il s'agit alors d'événements portés par les organisations de la société civile, par des institutions ou par des partenaires au développement. Les articles publiés à ces occasions développent l'argumentaire de la lutte contre les violences, les limites et les obstacles rencontrés, ainsi que leurs natures et conséquences diverses, etc. Un tel traitement de la part des médias a beaucoup contribué à la légitimation de la lutte contre les Vbg et a appuyé voire amplifié l'action des organisations qui y sont impliquées.

Mais une telle couverture, de la part des médias, est le plus souvent événementielle. Elle dépend de l'agenda des Osc et de leur capacité à mobiliser la presse. L'approche éditoriale se limite, dans la plupart des cas, au compte-rendu de l'événement sans aucune dimension analytique.

Rubrique – Quand elle ressort de l'agenda des «faits du jour», l'information sur les Vbg peut figurer dans les pages Politique ou Social. Notamment si elle a une portée qui interpelle l'Etat, les institutions en général et relève de la politique gouvernementale.

• **c) L'approche thématique** - Les Vbg peuvent faire l'objet d'un traitement plus ciblé dans les médias, avec des angles moins globalisants et plus spécifiques. Elles donnent alors lieu à des articles qui abordent les faits sous la perspective **des pratiques socioculturelles ou sous la dimension économique, voire en termes de gouvernance politique ou de prise en charge juridique**. Un tel traitement découle souvent des orientations thématiques données aux événements auxquels la presse est conviée (voir ci-dessus).

Cette approche technique des Vbg, notamment à travers **des ateliers ou séminaires**, offre à la presse l'opportunité d'un traitement plus analytique, basé sur des données et sur le point de vue d'experts. Ces cadres de réflexions offrent aux médias l'opportunité d'améliorer la compréhension du phénomène par le public, de poser les termes du débat et de pousser à la réflexion.

Rubrique - Abordées de manière spécifique plutôt qu'à travers un traitement globalisant, l'information sur les Vbg peut se retrouver dans les rubriques spécialisées (Economie, Culture, Société, etc.).

• **d) Comme problème de société** - Au regard de la fréquence des Vbg qui devient un problème de société, les médias tendent à se départir d'un traitement lié à l'actualité pour aborder le phénomène suivant une démarche d'enquête. Un tel travail témoigne de l'intérêt qu'un journaliste (ou un organe presse) porte à un sujet pour le soumettre à sa propre pensée critique, identifier les problèmes posés, interpeler les organisations et les institutions concernés, mais aussi le corps social, situer les enjeux, etc.

En dehors de l'enquête et du reportage d'autres genres majeurs de traitement de l'information peuvent aussi participer de cette mise en valeur comme le portrait ou l'interview de fond.

Rubrique : Le traitement analytique du sujet peut conduire à son affectation dans des pages spéciales. Que ce soit sous forme de dossier, de pages magazines ou de rubriques de genres (Enquête, Portrait, Grande interview, etc.).

2 - Affectation des articles de l'échantillon suivant les rubriques

Au regard de l'échantillon qui a été étudié, les questions de Vbg s'exposent ainsi qu'il suit dans les médias :

	Titre des articles	Rubrique	Journal
1	Zoom sur le viol en Casamance : Ziguinchor, les assauts du mal	Société	L'Observateur
2	Mettre fin au mariage des enfants en Afrique sans plus attendre. Voici pourquoi	Idées et Réflexions	Le soleil
3	Nigéria : Après les 200 lycéennes kidnappées par Boko Haram - Au moins 20 femmes enlevées dans le Nord-Est	International	Wal fadjri
4	Off de la biennale : Les sites faisant l'apologie de l'homosexualité suspendus	Culture	Wal fadjri
5	Violences domestiques au Sénégal : 1082 sur les 1672 des 3 dernières années se passent dans les ménages	Société	Rew mi
6	Près de 8 Sénégalaises sur 10 vivent des violences conjugales	Non indiquée	Panapress
7	Violences faites aux femmes au Sénégal - N. F. T : « Mon mari me persécutait jusque dans son lit de mort... » (Témoignage)	Non indiquée	L'Office
8	Violences conjugales et économiques : Un mal qui détruit les femmes à petit feu	Non indiquée	Sud Quotidien
9	Abus de position dominante	Idées et réflexions	Le soleil
10	Contre les violences faites aux femmes : Une «véritable» politique nationale réclamée	Non indiquée	Le Quotidien

3 - Les genres rédactionnels utilisés

Les articles constitutifs de l'échantillon présentent différentes approches rédactionnelles. On y retrouve des textes de compte rendu, d'enquête, reportage, de commentaire, de synthèse ou de nouvelle. Dans cette diversité on note une mise en valeur plus ou moins importante de l'information sur les Vbg, selon les articles considérés.

L'approche analytique revient souvent pour tenter de donner une lecture particulière aux faits traités en les mettant dans leurs contextes, en fournissant des données permettant de les apprécier, en diversifiant les sources et les perspectives, pour ne pas se limiter seulement aux constats. Mais elle est faite de manière superficielle, notamment quand il apparaît intéressant/important de mettre en exergue les enjeux posés par les Vbg et de dégager des perspectives dans leur prise en charge.

L'éventail des genres rédactionnels utilisés n'est pas non plus assez large. Il manque ceux qui donnent une approche humaine à un sujet. Notamment le reportage qui aurait pu permis de pénétrer dans le vécu des victimes de violence basées sur le genre. Ou encore le portait qui campe les dimensions psychologiques, sociales et la personnalité des victimes et des coupables.

	Titres des articles	Genre rédactionnel	Journal
1	Zoom sur le viol en Casamance : Ziguinchor, les assauts du mal	Enquête	L'Observateur
2	Mettre fin au mariage des enfants en Afrique sans plus attendre. Voici pourquoi	Analyse (sous forme de contribution extérieure)	Le soleil
3	Nigéria : Après les 200 lycéennes kidnappées par Boko Haram - Au moins 20 femmes enlevées dans le Nord-Est	Nouvelle	Le soleil
4	Off de la biennale : Les sites faisant l'apologie de l'homosexualité suspendus	Article de synthèse	Wal fadjri
5	Violences domestiques au Sénégal : 1082 sur les 1672 des 3 dernières années se passent dans les ménages	Compte rendu	Rew mi
6	Près de 8 Sénégalaises sur 10 vivent des violences conjugales	Commentaire	Panapress
7	Violences faites aux femmes au Sénégal - N. F. T : « Mon mari me persécutait jusque dans son lit de mort... » (Témoignage)	commentaire	L'Office
8	Violences conjugales et économiques : Un mal qui détruit les femmes à petit feu	Analyse	Sud Quotidien
9	Abus de position dominante	Chronique	

4 - Spécificités dans le traitement

L'étude n'a pas porté sur une période spécifique, pour permettre une comparaison du type de traitement fait de la même actualité par différents médias. Les éléments de l'échantillon portent sur des dates différentes et des informations qui ne traitent pas des mêmes faits.

De manière générale **on ne note pas, une réelle différence dans les approches éditoriales** pour traiter les Vbg dans les médias. D'un journal à un autre, aussi bien pour la presse privée que pour la presse publique, **le sujet est abordé suivant les mêmes centres d'intérêt pour en faire des faits divers, des faits de société** ou des thèmes de gouvernance politique, avec des angles juridiques, institutionnelles, etc.

Les spécificités qu'on peut noter résident surtout dans le style de rédaction des faits divers. *Le soleil*, en tant qu'organe du service public use d'expressions plus respectueuses de la dignité et du respect de la vie privée des victimes et autres personnes impliquées. Ce qui n'est pas



toujours le cas (voir plus loin) Le journal ne donne pas non plus grande importance à ce type de fait dont l'exposition et la régularité restent minimales dans ses colonnes.

Pikine

Accusation d'une attardée mentale 17 ans contre son présumé violeur.

Extraits de l'article : «*Impossible de rester de marbre devant A. Fall ! Victime de viol, elle a provoqué un fou rire dans la salle d'audience.*»

L'Observateur du 09 mars 2013

Les Vbg en tant que faits divers sont plus présents dans les journaux privés, notamment ceux dits «people». Elles constituent un centre d'intérêt particulier et occupent régulièrement un large espace, avec parfois des rubriques créées à cet effet. Cet intérêt se traduit dans les fréquents appels de une pour un sujet qui reste un élément de vente en direction d'un public attiré par le sensationnel.

La portée politique du sujet intéresse aussi les médias qui se font les relais des plaidoyers et actions engagés par les organisations de la société civiles, les institutions, etc. Ceci ressort bien de l'échantillon des textes étudiés et à ce niveau on ne note pas de différences entre les types de médias. **Le paradoxe qu'on peut noter à ce niveau tient au fait que le traitement de l'actualité dite «sérieuse» peut être aussi stigmatisant et dévalorisant que** dans les faits divers, voire dans les reportages et autres enquêtes où les journalistes soumettent le sujet à leur propre appréciation.

LES FAITS SOUS L'ANGLE DES NORMES ET PRINCIPES DES DROITS HUMAINS

De manière générale, mais **à des niveaux de pertinence différents, les différents articles étudiés exposent les Vbg comme étant des atteintes graves aux droits humains.** Les luttes engagées par les organisations de défense des Droits de l'homme et par les associations de femmes et autres structures engagées contre ces pratiques sont saluées.

Dans l'échantillon, les journalistes abordent aussi les causes des Vbg en les liant aux facteurs socioculturels, économiques et religieux qui les fondent. Ils abordent aussi les discriminations fondées sur le statut social de la femme, tout comme ils parlent des facteurs qui aggravent et participent de la généralisation de ce phénomène. Notamment la loi du silence qui confine beaucoup de drames dans la confidentialité de l'espace conjugal.

Les limites que connaît la lutte contre les Vbg sont également exposées. Que ce soit du fait de la non efficacité des cadres institutionnels de veille et de prise en charge politique de la question, de la non application des conventions, chartes et protocoles internationaux signés par l'Etat, ou d'un cadre juridique qui n'est pas assez favorable à la répression du délit.

Les articles n'ont cependant pas une portée contradictoire pour faire ressortir le visage d'un phénomène de violence généralisé mais que personne ne porte.

De même, **les Vbg apparaissent uniquement comme une souffrance qui pèse sur les femmes** et les jeunes filles, excluant les hommes. Pour l'essentiel, ces violences sont également perçues comme étant physique, écartant d'autres dimensions comme les aspects psychologique, mental et moral.

1 - Prise en compte de la discrimination

Les articles abordent les causes des Vbg à travers différentes dimensions, faisant souvent ressortir des discriminations liées au genre, dont les conséquences participent de la fragilisation et de la précarisation du statut de la femme dans l'espace domestique ou dans l'espace public en général. Sont évoqués :

- 1) la féminisation de la pauvreté,
- 2) le faible niveau d'éducation et
- 3) les liens sociaux en «déliquescence» qui fragilisent la femme dans l'espace domestique par rapport à l'homme.
- 4) la conception de la nature des relations entre la femme et son mari

Extrait de *L'Office* : «*Toutes les formes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles exercées dans la société, sont liées aux pouvoirs, aux prérogatives et à l'autorité que détiennent les hommes. Elles sont encouragées par l'ignorance, les normes religieuses et culturelles, l'absence de moyens éducatifs et financiers,*



permettant de s'attaquer à ses causes. Ces violences sont en général d'ordre conjugal, qui s'exerce dont entre époux, dans le cadre du mariage».²

- 5) les normes socioculturelles,

*Extrait de Sud Quotidien : «La société africaine en général et sénégalaise en particulier étant une société patriarcale, c'est-à-dire fondée sur la prédominance de l'homme sur la femme, légitime le droit pour les hommes d'être violents envers les femmes. Cela explique la tolérance de la violence masculine».*³

- 6) les rapports économiques dans le ménage

Extrait de Panapress : «Une certaine forme de démission incite beaucoup de Sénégalaises à dépendre entièrement de leur époux, renonçant de fait, à toute indépendance économique et à tout effort de prise en charge par soi même, de leurs besoins les plus élémentaires. D'autres soutiennent que ce sont plutôt les dots trop élevées dont le remboursement n'est pas toujours facile, qui cultive chez l'homme, une fois le mariage scellé, un certain sentiment d'appropriation des épouses ainsi acquises à coup de millions et de cadeaux chèrement payés par le seul soupirant et sa famille».

Ce commentaire verse dans les lieux communs et les clichés qui stigmatisent. Il ne prend pas en compte ce dont des études et le constat des réalités socioéconomiques attestent à propos des rôles et responsabilités plus importante que les femmes assument dans l'économie du ménage, en ces périodes de crise.

Comme dans les autres articles, **on évoque des constructions sociales qui valident certains abus portés à la dignité et à l'intégrité de la femme, mais l'argumentaire qui permet d'expliquer, d'analyser et de poser les enjeux ne suit pas.** Notamment pour ce qui est des déterminants (religieux, sociaux, etc.) qui fondent de telles attitudes.

Une exception est notée avec l'article de Sud Quotidien. La journaliste expose différentes formes de violences et les illustre surtout pour permettre de mieux percevoir les constructions sociales qui tendent à les normaliser. C'est le meilleur moyen de susciter la réflexion, voire de soulever le débat, plutôt que de rester dans les concepts. Quelques exemples :

² Violences faites aux femmes au Sénégal - N. F. T : « Mon mari me persécutait jusque dans son lit de mort... »

³ Violences conjugales et économiques : Un mal qui détruit les femmes à petit feu

Arguments développés	Illustrations
Croyances traditionnelles	«Au Sénégal on fait croire à la femme qu'elle doit être sous la domination de son mari et se soumettre totalement à lui si elle veut faire de bons enfants dans l'avenir.»
Précarité et pauvreté	Si tu leur dit (les femmes victimes de Vbg) de demander le divorce, elles refusent parce qu'elles n'ont pas des moyens de survivre après le divorce. Elles préfèrent rester dans leur ménage et subir puisqu'elles n'ont où aller. Donc la pauvreté fait partie des facteurs les plus déterminant des violence conjugales.»
Violence psychologique	«A chaque fois qu'elle se déshabillait devant son mari celui-ci lui jette à la figure: «je ne sens pas que c'est une femme qui est devant moi avec tes seins tombant et pas frais.»
Atteinte à la dignité	«Le mari bat toujours devant ses enfants et en la frappant il enlève son pagne»

2 - Analyses des droits humains

a - Les Vbg ne sont pas présentées de manière spécifique comme une atteinte aux droits humains. Les articles ne font pas toujours de corrélation entre les faits qu'ils évoquent et des dispositions relatives aux conventions, chartes, protocoles et textes relatifs au respect de l'intégrité physique des personnes, du respect de la dignité humaine, etc., que le Sénégal a signés et ratifiés. Aussi bien au niveau national, régional qu'international. Que ce soit :

- le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,
- la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes...
- etc.

b - Les articles ne ne posent pas assez sur les questions de gouvernance, d'efficacité et d'efficacité du cadre institutionnel en place pour une prise en charge des Vbg. Entre autres, pour le respect des politiques prônées et des engagements annoncés, que font :

- la Direction de l'équité et égalité de genre,
- l'Observatoire national de la femme.
- les institutions chargées de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, dont un des axes porte sur la lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes et aux filles.

c - La mobilisation des organisations de la société civile pour promouvoir ces droits et défendre les femmes contre les Vbg est fréquemment évoquée. Mais les types et les formes d'actions ne sont pas cependant détaillés. Les articles sont souvent un énoncé de principes et les évocations juridiques l'emportent sur les réponses sociétales. Les articles mettent en exergue les limites juridiques et légales, mais :

- ne donnent pas des exemples pour les illustrer,
- n'interpellent pas les Osc sur leurs démarches et actions, ainsi que sur leurs limites et obstacles rencontrés
- n'interpellent pas les autorités sur les raisons de la non application des textes en vigueur,

A ce propos, l'article de *Sud Quotidien* a la particularité d'être bien documenté. Il fournit des références et données qui, plutôt que d'être d'ordre général, sont localisés et donnent une illustration pertinente du phénomène. Ainsi on note qu'entre 2008 et 2012 :

- la boutique de droit de la Médina a comptabilisé 3 422 cas de violences conjugales En l'espace de deux mois,
- la boutique de droit de Pikine a enregistré 32 cas de violences conjugales dont 15 cas de violences économiques soldés par un divorce.

On a ici une illustration de l'ampleur des Vbg dans deux quartiers populaires de Dakar, en ville et dans la banlieue, où se concentrent essentiellement les classes moyennes. En général, c'est là que sont localisés les faits divers les plus courants dans les médias.

d - On note cependant que les articles ne versent pas toujours dans l'analyse des principes juridiques pour les appuyer, les remettre en cause ou en faire une quelconque lecture critique afin d'attester de leur pertinence ou non.

Par contre, une chronique parue dans ***Le soleil***⁴ **laisse poindre une note de dérision** illustrative d'une idée qui prévaut au regard des luttes pour les droits des femmes. On peut y lire :

(...) Curieusement, le combat féministe a permis à l'homme de se réajuster, d'évoluer sensiblement pour faire de l'espace familial un havre de paix, un espace de dialogue, de solidarité et d'échanges. L'homme ne rechigne plus à jouer au papa maternant, prenant sa part de la routine quotidienne, se retroussant les manches et s'employant avec zèle à coller à l'image de l'homme idéal à la maison.

Que ne ferait-on pas pour vivre en paix ! C'est l'ère du papa maternant ou papa poule, de la femme triomphante et «dure». Elle a trinqué durant des siècles et tient vaille que vaille à faire payer ses bourreaux d'hier. (...) Ce qu'elle veut dorénavant ce n'est plus un «bon» mari au sens fourre-tout du terme. (...) Le nouvel homme voulu et attendu par la gent féminine doit, en premier lieu, toujours assurer au lit – défaillance interdite -, il doit être viril comme un acteur de film pour adulte et prêt à dégainer au

⁴ Abus de position dominante (Le soleil du 1^{er} août 2014)

premier claquement de doigts de son insatiable moitié.

Mais il doit être aussi doté d'une bonne situation professionnelle, être sensible, élégant et assurer une protection sans machisme. Il doit, en outre, avoir cœur ouvert comme un bouquin à l'eau de rose et prompt à s'émouvoir des malheurs de sa partenaire. (...) Si vous avez le profil faites-vous signaler... En tout cas, on comprend qu'à ce rythme, ce sont les hommes qui auront bientôt besoin de protection contre ce nouvel abus de position dominante. Après le féminisme, le «masculinisme», peut-être.

Cette réflexion peut être isolée, mais elle illustre bien le fait que les médias publics ne sont pas toujours porteurs d'une ligne «politiquement responsable», liée à leur statut.

3 - Les normes juridiques

Au plan juridique, le constat est fait que «le Sénégal dispose d'un arsenal intéressant, important en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Mais, ce dont on se rend compte, c'est qu'il y a un écart entre les lois et leur mise en application effective».⁵

L'ampleur et la nature de cet «écart» ne sont pas illustrées. Des informations sur les dispositions pénales en vigueur et des exemples de jugements prononcés sur des affaires de Vbg auraient pu aider à rendre compte de la «faiblesse» de la loi. D'autant que, depuis 1999, une réforme du Code pénal a conduit à des mesures punitives plus lourdes pour mieux lutter contre ces violences.

Une fait intéressant aurait pu être davantage mise en valeur dans l'article. A savoir que «*la production de la preuve pose problème. Comment prouver une violence morale et psychologique ? 53% de la population sénégalaise est analphabète. Mais, l'analphabétisme juridique frappe davantage les femmes*». Ce constat aurait pu conduire à évoquer, avec les organisations de lutte contre les Vbg, des questions essentielles portant sur :

- la caractérisation de la violence
- les arguments socioculturelles qui légitiment et avalisent la violence,
- les limites de l'action juridique devant les réalités sociétales,
- les approches jugées les plus adaptées à cette lutte pour plus d'efficacité aux plans juridique et sociétal, etc.

L'article de Panapress n'apporte pas davantage de précisions pour mettre de les apprécier, quand il souligne les mobilisations des «Sénégalaises (qui) n'acceptent plus de se laisser faire et ont décidé de la combattre le plus résolument.»

⁵ Violences domestiques au Sénégal : 1082 sur les 1672 des 3 dernières années se passent dans les ménages

Par contre, un article met en relief ces mobilisations, **avec la couverture d'une marche organisée par** des organisations de la société civile pour dire «halte» aux violences exercées sur les femmes et les filles.⁶ Le reportage est illustratif, mais il n'est pas explicatif. L'ambiance est restituée, mais les enjeux de cette mobilisation ne ressortent pas. Derrière les slogans qui sont affichés sur les banderoles, il y a des réalités sur lesquelles le journaliste aurait pu apporter des données pour les traduire en termes de vécus, d'impacts et de réponses adaptées ou de non réponse de la part des autorités. Par exemple :

Slogans évoqués	Pistes d'enquête
«Je suis encore une petite fille et pas encore une épouse»	les mariages précoces
«Osons parler des violences faites aux filles»	le poids du silence sur les Vbg ou la partie invisible de l'iceberg
«Stoppons les auteurs des violences»	les dispositions pénales, leur efficacité et leurs limites
«Viol = drame au quotidien»	l'ampleur, le vécu, les conséquences

4 - Le cadre légal

Un des handicaps dans la lutte contre les Vbg, relève-t-on dans les articles, reste la loi du silence qui confine beaucoup de drames dans l'espace *conjugal*. A ce propos, un article de *Senenews.com*⁷ souligne que «220.000 femmes par an ont été victimes de violence conjugales, mais moins d'une sur trois s'est déplacée à la [police](#) ou à la [gendarmerie](#).» Une comparaison est faite entre l'arsenal juridique dont dispose le Sénégal en vue du respect et de la protection des droits des femmes et des filles et la recrudescence des violences dont elles sont victimes.

Les statistiques fournis dans l'article donnent une idée de l'ampleur des faits, mais ceux-ci ne sont pas illustrés par des histoires de vie qui donnent un visage humain l'information. C'est une dimension qu'on retrouve dans l'article de L'Office qui relate les conditions dans lesquelles la dame Aby Sall a été assassinée par son mari. Mais le texte, qui condamne les Vbg, n'est pas enrichi par un argumentaire juridique et de principes de respect des droits humains, qui pourrait conforter le plaidoyer pour un cadre juridique plus protecteur et dépasser ainsi la nature du fait divers.

On note une démarche de plaidoyer dans l'article de Panapress, qui souligne la nécessité d'une révision du Code de la famille dont "*certaines dispositions sont contraires*" à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à leurs droits humains». Il évoque aussi l'urgence d'une "*application effective de la Loi du 13 janvier 1999 avec la levée des circonstances atténuantes, le refus d'invocation du crime passionnel, l'interdiction du sursis et la remise de peine en matière d'homicide du conjoint*".

⁶ « Contre les violences faites aux femmes : Une «véritable» politique nationale réclamée» (Le Quotidien)

⁷ Violences faites aux femmes et aux filles : l'accès à la justice au Sénégal

CONCLUSION

L'étude de l'échantillon des dix articles sur les Vbg conduit aux remarques suivantes :

- **La thématique est bien connue des journalistes**, car elle relève d'un fait social d'une grande ampleur. Elle alimente régulièrement les faits divers. L'action des Ong de défense de droits humains et des organisations de femmes contribue, également, à mobiliser les médias sur les aspects politiques, juridiques, institutionnels et autres, liés à la question.

- **On note un intérêt éditorial** - La couverture est systématique pour ce qui est des faits divers (existence de rubriques et de journalistes spécialisés) ou événementielle quand il s'agit d'activités de plaidoyer, d'échanges ou de formation (séminaire, atelier, etc.). Mais les journalistes prennent aussi le parti de couvrir le sujet à travers des initiatives propres pour mener des enquêtes, des reportages... Cela survient, cependant, à des moments où des drames d'une grande ampleur secouent l'opinion publique. Certaines actualités ponctuelles (journée de la femme, entre autres), amènent aussi à aborder le sujet.

- **La perception des Vbg par les journalistes est souvent troquée**. Elle est davantage perçue à travers le **viol et autres violences physiques**, alors que ces violences sont de plusieurs types et se manifestent parfois de façon insidieuse, notamment au plan psychologique et mental.

L'homme est souvent l'unique coupable, dans l'analyse ; ce qui n'est pas totalement la réalité. De même on ne pense souvent qu'à l'époux comme auteur et à l'espace domestique comme cadre. Or l'actualité des faits divers et autres faits sociaux désignent une diversité d'acteurs et d'espace (le milieu professionnel par exemple).

- **La stigmatisation, les clichés, les stéréotypes**, les fausses perceptions et les diverses constructions sociales portées sur les femmes affectent le traitement de l'information. De manière consciente ou non, **les médias en arrivent souvent à légitimer les Vbg, du moins à les justifier**, reflétant une idéologie ou traduisant une faible capacité d'analyse des schémas sociaux véhiculés. Ce cautionnement n'est cependant pas manifeste ; les violences sont généralement condamnées.

- **Le lexique utilisé**, notamment dans le traitement des faits divers, est souvent attentatoire à la dignité de la femme, participe de sa déconsidération.

- **Les faits divers, qui constituent la principale source d'exposition des Vbg** dans les médias, constituent souvent des «occasions manquées» pour poser les dimensions politiques, juridiques sociaux, économiques et culturels qui caractérisent les Vbg. Or il s'agit d'une actualité dont raffole public. Amener les journalistes à avoir un traitement plus analytique des faits divers, contribuerait à renforcer la lutte contre le Vbg.

• **Les acteurs/actrices de la lutte contre les Vbg ont voix au chapitre.** Les médias leurs donnent la parole et leurs activités sont couvertes. Les études et autres travaux de recherches réalisés sont également disponibles pour fournir aux journalistes des données qui permettent de documenter les articles. Par contre, on note **une faiblesse dans l'utilisation de ces données** pour raconter des histoires de vie et donner un visage humain à l'information. Les productions médiatiques sont souvent une succession de statistiques ou de déclaration des officiels et activistes, non reliés à des faits qui permettent de traduire les vécus, leurs conséquences et impacts multiformes.

Deux articles corrigent ces limites dans l'échantillon étudié :

- **Zoom sur le viol en Casamance : Ziguinchor, les assauts du mal**, publié dans *L'Observateur* des samedi 5 et dimanche 6 juillet 2014
- **Mettre fin au mariage des enfants en Afrique sans plus attendre. Voici pourquoi**, publié dans *Le soleil* du 4 juin 2014

• **Le déséquilibre des sources est notable dans le traitement des Vbg.** La parole est souvent aux femmes et les hommes apparaissent peu ou pas du tout pour être confrontés à des pratiques qui les incriminent particulièrement. Idem pour les tenants de l'orthodoxie traditionnelle ou religieuse qui est avancée pour justifier ou légitimer ces violences.

RECOMMANDATIONS

L'ampleur des Vbg, leurs impacts et les enjeux qui les caractérisent en appellent à un traitement plus valorisé dans les médias. En tant qu'outils influents dans les prises de décisions à des niveaux déterminants, ils peuvent contribuer à favoriser les changements politiques et sociaux qui peuvent être déterminants dans la lutte contre ces violences. Leur visibilité et leur régularité dans les médias étant déjà une constante, le défi est d'aller vers un traitement plus valorisé de cette information. Cela revient à travailler, avec les professionnels de médias, au niveau de :

- la pertinence de l'angle de traitement choisi, ou de la problématique posée
- la documentation du sujet
- la structuration et de la cohérence de l'article pour en fait non seulement un sujet, mais une histoire...
- l'équilibre des propos et des opinions
- la qualité et de la nature de l'écriture

1 – Trouver des sujets pertinents sur les Vbg

Renforcer la formation thématique des journalistes : l'objectif est de favoriser une meilleure compréhension et une sensibilisation au phénomène des Vbg, pour renforcer l'analyse des problématiques (politiques, économiques, sociales et culturelles) rattachées à ces violences et participer aux processus de transformations..

2 – Améliorer les techniques de collecte et de traitement de l'information

A ce niveau, il s'agit de travailler à l'amélioration de l'image de la femme, de lui donner la parole en tant que sujet et pas seulement objet d'information, de diversifier et de varier les sources (notamment avec celles/ceux qui sont en marge), de partager un lexique moins attentatoire à la dignité des femmes, moins stigmatisant et discriminant, etc.

L'objectif est de sortir du traitement factuel et événementiel, pour aller au-delà des comptes rendus et réaliser des articles de fond à travers l'utilisation des genres et formats rédactionnels majeurs.

Un accent particulier doit être mis sur le traitement des faits divers que les médias diffusent sans aller dans les questionnements de fond.

3 – Renforcer les capacités dans l'utilisation des données

Les données (statistiques, conventions, lois, etc.) rendent crédibles les positions exprimées et les constats faits sur le terrain par le journaliste. Elles attestent l'importance d'un sujet, aident à mieux situer le contexte et constituent des évidences qui confortent les réalités décrites. Mais si les données participent à indiquer des tendances, à expliquer les enjeux et à dégager des perspectives, les journalistes devraient être outillés les utiliser de manière pertinente dans les narrations, à les expliquer en tant qu'indicateurs négatifs, positifs, ou stables de changement, pour en faire des éléments qui parlent de vies humaines et non des données brutes.

- Expliquer clairement les données, afin que les gens comprennent les changements qui les affectent dans les domaines démographiques et économiques, sociales et sanitaires.
- Aider à comprendre les données en montrant qu'elles décrivent les vies de personnes réelles.

4 – Améliorer les capacités en communication des acteurs/ actrices de la lutte contre les Vbg

Communication avec les médias, communication en direction des médias

Avec le financement de l'Union Européenne

